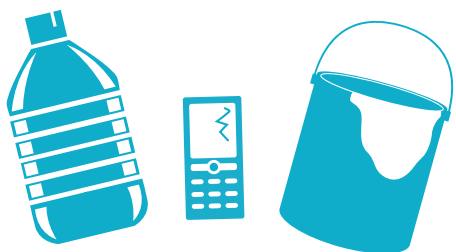


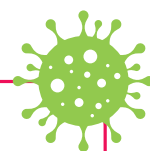
Un service de proximité pour vos encombrants !



La commune de Molenbeek en collaboration avec Bruxelles-Propreté vous propose un service de proximité pour vous débarrasser de vos encombrants. Ce service est uniquement offert aux habitant·e·s de Molenbeek.



Profitez-en !



- ✓ Soyez attentif au bon respect des mesures de distanciation sociale. (min 1,50m entre chaque personne)
- ✓ Ne vous présentez pas au Recypark Mobile si vous présentez des symptômes du Covid-19.



BRUXELLES-PROPRETÉ



propreté.brussels

Avantages

- plus proche de chez vous
- maximum 3 m³ d'encombrants gratuits

Déchets acceptés

- mobilier (armoires démontées, tables, fauteuils, miroirs, parasols...)
- petits appareils électroménagers et multimédia
- outillage (tondeuses électriques, foreuses, tournevis...)
- plastiques durs (jouets, seaux...)
- petits déchets chimiques ménagers* (peintures, huiles de friture, piles et batteries...)
- « frigolite » blanche et propre (non-alimentaire)
- verre plat
- lampes économiques, lampes LED, lampes fluorescentes (néons...)



Attention : seuls les encombrants ménagers sont acceptés.

Déchets refusés

- déchets résiduels (sacs blancs), déchets alimentaires (sacs orange), papiers-cartons (sacs jaunes), emballages PMC (sacs bleus) et déchets de jardin (sacs verts), bouteilles et flacons en verre (bulles à verre)
- gros appareils électroménagers (machine à laver, four, réfrigérateur, etc.)
- solvants, acides, bases, mercure, seringues
- déchets de construction (plâtres, briques, fenêtres, portes, poutres, éviers, roofing, planches...)
- terre, sable, charbon et suie
- bonbonnes, bouteilles et cartouches de gaz
- produits de laboratoire et substances radioactives
- pièces automobiles et carburant
- pneus de toute nature
- déchets d'origine professionnelle (producteurs de déchets autres que ménagers)
- amiante (plaques, bacs de plantes, etc.)

Où et quand ?

- 24/10 : rue Vandenboogaerde
(entre bld Léopold II et rue de l'Intendant)
- 25/10 : rue de la belle au Bois Dormant
(entre rue Van Wambeke et av. du Scheutbosh)
- 26/10 : avenue Jean Dubrucq
(entre rue de Rotterdam et rue François Mus)
- 27/10 : avenue Carl Requette
(entre avenue du Thym et av. Edmond Candries)
- 28/10 : rue d'Ostende
(entre chée de Gand et rue de la Carpe)

Horaire unique : de 9h00 à 18h00
(dernier accès à 17h45)

Modalités pratiques

- Munissez-vous de votre **carte d'identité**
- Triez préalablement vos déchets par catégorie

Attention !

- Volume maximum accepté : **3 m³** - l'accès sera refusé aux véhicules chargés de plus de **3 m³**
- *Déchets chimiques :
 - **Maximum 30l** pour les produits couvrants
 - **Maximum 5l** pour les autres produits chimiques
- Le personnel se réserve le droit de **refuser les déchets** qui ne seraient **pas conformes** ou qui **représenteraient un danger**.

Les Recypark restent à votre disposition 7j/7. D'autres catégories de déchets y sont aussi acceptés (par ex. les déchets de construction). Plus d'infos sur www.bruxelles-proprete.be ou via le **0800/981 81**.